

2012/4792 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux associations et organismes suivants : Espace 6 MJC - Association Canhumanitaire - Union des Etudiants Vietnamiens à Lyon - Association Les Blouses Roses - Association Souria Houria (Syrie Libre) - Compagnie Entrelas Konzept - ARCIS - Association pour le Développement de la Recherche en Rééducation - collège Vendôme - Association Théâtrale de Recherche et d'Expression - CNSMD de Lyon - compagnie Le Théâtre de Lune - Compagnie Sirarpi - Communauté Urbaine de Lyon - collège Pierre Termier - Concours International de Piano de Lyon - Association La Biennale de Lyon - Montant total des exonérations : 28 768,52 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 17/09/2012, p. ?)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de gratuités totales ou partielles que nous faisons aux associations. Elles sont à hauteur de 28 768,52 euros.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées
(Adopté.)